

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 3 (1988)
Heft: 6: Gazette

Rubrik: Nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES

Les cent ans de la commission fédérale des monuments historiques fêtés à Berne le 17 novembre 1987

C'est dans la salle de l'Auesseren Stand - où siéga le Conseil des Etats entre 1848 et 1858 - au centre de Berne que s'est déroulée le 17 novembre passé le centenaire de la commission fédérale des monuments historiques. De nombreux invités suisses et étrangers étaient présent pour l'événement. Depuis la promulgation de l'arrêté fédéral "sur la participation de la Confédération aux efforts pour conserver et acquérir des monuments anciens" du 3 juin 1886 et l'entrée en vigueur de l'ordonnance d'application du 25 février 1887, plus de 2500 objets ont été placés sous protection de la Confédération et ainsi sauvés de la destruction. C'est dans ce cadre que la commission fédérale des monuments historiques (CFMH) a souvent agi efficacement et habilement dans des situations politiquement ou économiquement tendues. Le fait que la Confédération ait accepté de verser 46 millions de francs l'an dernier en faveur de la protection des biens culturels montre bien l'importance prise par le gouvernement fédéral dans les questions de conservation, et cela, malgré le fait que l'article 24 sexties de la Constitution stipule clairement que les cantons sont compétents dans ce domaine.

Les festivités furent ouvertes par M. Alfred Defago, directeur de l'Office fédéral de la Culture qui remarqua dans son allocution que la restauration et la conservation des monuments culturels et artistiques d'envergure faisaient partie des tâches importantes en matière de politique culturelle de tout Etat. Puis le président de la commission fédérale des monuments historiques, Alfred A. Schmid prit la parole pour brosser un tableau vivant de l'évolution des institutions de protection des biens culturels de notre pays.

Le professeur Schmid conclut son exposé en soulignant que "la protection des monuments historiques fait depuis longtemps partie des tâches d'un Etat social moderne. Ces derniers temps, elle est souvent mise en parallèle avec les notions de qualité de la vie et de l'environnement. Depuis 1945, la Suisse a connu un développement sans précédent; les tâches, les perspectives et également les moyens mis à disposition des conservateurs ont fortement augmenté; étant donné l'ampleur des travaux à accomplir, les moyens sont cependant insuffisants. La commission fédérale des monuments historiques a étendu ses activités en instituant un système d'experts-consultants. Ces derniers peuvent conseiller les requérants afin de trouver des solutions à leurs problèmes spécifiques. Reste que ces experts et spécialistes sont presque arrivés à la limite de leurs possibilités. A l'aube du XXI^e siècle, nous souhaitons tout de même que la commission continue à fonctionner en recourant à des experts qui travaillent selon le système de milice ayant fait ses preuves. Les sacrifices consentis par les membres de la commission sont importants; il s'agit de compenser leur peine en mettant à disposition un secrétariat renforcé, afin de pouvoir nous attacher les plus grands noms de la branche. En introduisant des mesures d'ordre technique et administratif qui sont à notre portée, les travaux de la commission pourront être grandement facilités à l'avenir. La commission fédérale des monuments historiques pourra ainsi continuer à rendre en toute liberté d'éminents services en tant qu'organisme de la Confédération. C'est le prix de l'autonomie appréciée que le Conseil fédéral nous a toujours octroyée et qui sert les intérêts du pays."

Pour conclure, le chef du Département de l'Intérieur, M. le conseiller fédéral Flavio Cotti sut captiver l'attention des auditeurs par des remarques pertinentes. Nous reproduisons ainsi les réflexions du magistrat concernant l'engagement futur de la Confédération:

"Il ne fait aucun doute que la Confédération, dans le domaine de la conservation des monuments, est placée face à des problèmes d'exécution des mandats non-négligeables. Certes, il a été possible de réduire ces dernières années la masse des dossiers en souffrance dont il a souvent été question. Le temps d'attente moyen pour décider de l'octroi d'une subvention a été notablement réduit. Cependant, le rôle de la Confédération dans ce domaine doit être repensé et redéfini. Mon département est en train de préparer une modification des bases légales afin de remplacer l'arrêté fédéral dépassé de 1958. Dans ce cadre je ne puis m'exprimer précisément que sur deux points: Primo, la Confédération ne va pas renoncer à assumer ses responsabilités en matière de conservation de nos monuments historiques. Nous resterons actifs et continuerons à participer dans ce domaine important de la politique culturelle.

Secundo: la protection des biens culturels restera un domaine d'activité cantonal. Les nouvelles bases légales en préparation suivront toujours scrupuleusement le principe de la subsidiarité. Dans la mesure de ses moyens, la Confédération ne développera des activités que dans les domaines où l'intérêt fédéral semble prépondérant. Dans le cadre de la révision du droit concernant la protection des monuments, il faudra en outre déterminer de quelle manière la Confédération doit réagir aux nouveaux besoins en matière de conservation. Il s'agit en particulier de créer une série d'instruments qui permettent de mieux protéger, de planifier de manière sûre et surtout de préserver de manière scientifique

les monuments et œuvres d'art historiques. Pour atteindre pareil résultat, il faut encourager l'enseignement ainsi que la recherche tout en favorisant la formation continue des spécialistes. Il est également urgent de sensibiliser de larges cercles aux questions touchant à la protection des monuments. Dans le cadre du programme du Fond national n° 16 (Méthode de conservation des biens culturels), un premier pas encourageant a été accompli.

Un cahier spécial de la revue "Unsere Denkmäler" publiée par la Société suisse pour l'Histoire de l'Art et soutenue par l'Office fédéral de la Culture, est consacré aux cent ans de la commission fédérale des monuments historiques. On peut l'obtenir auprès de l'Office fédéral de la culture, case postale, 3000 Berne 6.

Fondation de l'association de soutien au NIKE

Souvenez-vous: le premier janvier 1986, le NIKE commençait à fonctionner. A plusieurs occasions, le NIKE a prouvé qu'il était à même de remplir son mandat, soit informer le public et les autorités tout en diffusant les nouvelles de la branche aux spécialistes intéressés. Après trois ans d'activité, le NIKE doit trouver une nouvelle forme de soutien. En effet, le programme n° 16 du Fond national touche à sa fin et il ne pourra plus après décembre 1988, fournir au NIKE les moyens financiers nécessaires à sa survie.

Pour que le NIKE continue à fonctionner à l'avenir, un groupe de travail a été mis sur pied au printemps passé. Une douzaine de représentants d'associations, d'organisations, d'administrations ou d'organismes politiques ont examiné les diverses possibilités pour maintenir en activité ce service. Plusieurs structures et modèles financiers furent comparés.

Après discussion et approbation des statuts, l'association de soutien au NIKE a été fondée à Berne, le 18 décembre dernier. Les deux premiers articles des statuts sont clairs: "L'association de soutien au NIKE est régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse avec siège à Berne. (...) Son but est de prendre en charge et de faire fonctionner le centre national d'information pour la conservation des biens culturels; l'association doit notamment assurer la base financière juridique et politique nécessaire à l'existence du centre."

NOUVELLES

Actuellement, le comité de l'association est en train d'être désigné; les actions et la campagne en faveur du NIKE pourront ensuite commencer.

ICOMOS

Lors de sa huitième assemblée générale tenue du 7 au 15 octobre à Washington, deux membres du groupe Suisse ont été nommés à de nouvelles fonctions. Signalons qu'en parallèle, un colloque consacré aux "cultures anciennes dans les mondes nouveaux" avait lieu. Ainsi, le président du groupe Suisse, l'architecte Claude Jacottet de Lutry, a été élu membre du comité exécutif de l'ICOMOS. Cette élection n'est pas le fruit d'un hasard: la prochaine assemblée générale se déroulera à Lausanne du 3 au 11 octobre 1990. De plus, le professeur Alfred A. Schmid a été nommé par l'assemblée de Washington, membre d'honneur de l'ICOMOS pour les nombreux services rendus à l'organisation pendant de longues années. Nos félicitations à ces deux personnalités.

Un avis sur la formation des conservateurs

Je ne pense pas que la pollution de l'air représente la principale menace pour nos monuments, bien qu'elle les endommage sérieusement. L'incompétence et l'insouciance humaine sont bien plus dangereuses. Ces deux facteurs sont le fruit de la pensée matérialiste et utilitariste; de plus, on a perdu l'habitude de travailler avec les matériaux des temps passés. Nous devons contrer cette tendance en offrant connaissances et possibilités de formation continue. Les premiers pas ont été accomplis dans cette direction, ils ont porté leurs fruits et nous donnent des raisons d'espérer. Les étudiants en architecture de l'EPFZ suivent un cours obligatoire durant un semestre sur la protection des monuments. Face à la masse substantielle des vieux bâtiments auxquels ils se trouveront confrontés au cours de leur carrière, c'est trop peu. Les étudiants qui sont conscients de cet état de fait, suivent des cours facultatifs. Depuis le semestre d'hiver

NOUVELLES

1987/88, l'Ecole polytechnique fédérale offre à nouveau un cours de formation continue pour les conservateurs, les ingénieurs et les architectes qui travaillent avec d'anciennes constructions. Mais ces efforts en matière de formation ne doivent pas rester cantonnés à l'EPFZ. Il faut les développer dans d'autres régions linguistiques, dans d'autres écoles comme les technicums, les écoles professionnelles et les centres de formation destinés aux artisans. Si l'on entend promouvoir une philosophie respectueuse du passé - c'est nécessaire - et disposer de personnel compétent qui sache traiter les bâtiments historiques et anciennes constructions, il faut que ces notions soient introduites dans les écoles secondaires et secondaires supérieures.

Georg Carlen

Président en exercice de
l'Association des conservateurs des
monuments historiques en Suisse.

Colloque: l'histoire de la ville de Soleure

Les 13 et 14 novembre 1987, une rencontre scientifique consacrée à l'évolution des bâtiments soleurois de la période romaine au Moyen Age s'est déroulée au Landhaus de Soleure sous la direction de M. Benno Schubiger, responsable de l'inventaire des monuments historiques du canton. Des historiens, des archéologues et des historiens de l'art venus de Suisse et d'Allemagne ont participé à ce colloque.

Neuf chercheurs présentèrent leurs travaux sur les points centraux de l'histoire de Soleure et communiquèrent les derniers résultats de leurs recherches. Karl F. Flatt (Soleure) esquissa tout d'abord l'état de la recherche en ville et signala que les sources sont peu nombreuses; plusieurs questions historiques ne peuvent ainsi être élucidées. Hanspeter Spycher, archéologue cantonal, livra un aperçu de l'histoire du vicus romain ainsi que du camp fortifié Salodurum et de leurs vestiges. Ses collaborateurs Ylva Backmann et Yves Gautier présentèrent les derniers résultats des fouilles archéologiques effectuées autour des maisons Vigier et de l'ancien cinéma Elite. Madame Berthe Widmer, professeur à l'Université de Bâle, s'est penchée sur l'histoire des Thébains et des saints patrons de la ville Urs et Victor. Elle

démontre que la légende de cette soi-disant légion prend racine à la fin de l'époque romaine et au début du Moyen Age et que son martyre supposé à St-Maurice est loin d'être établi. L'apparition du culte des Thébains est par contre établie à la fin du premier millénaire; des hypothèses intéressantes et des faits nouveaux sur ce sujet furent soumis à l'attention des participants.

Au cours de la seconde journée, le professeur Hans Rudolf Sennhauser de l'Université de Zurich exposa le résultat de fouilles antérieures et de ses recherches effectuées autour des trois églises moyenâgeuses de Soleure, à savoir: St. Stefan, St. Peter et St. Ursen. Des hypothèses méritant réflexion furent émises et de nouveaux faits apparurent. Notons que l'intéressante hypothèse de Sennhauser concernant la présence d'un cimetière sous l'ancienne cathédrale de St. Ursen (démolie en 1762) a été confirmée. Le chercheur zurichois soutenait que c'était possible car des tombes de même style avaient été mises à jour dans les années soixante sous la chapelle St. Peter. C'est à partir de cette construction funéraire que fut érigé le couvent de Saint Urs (dont l'existence est attestée dès 870) et la chapelle romane dont les restes (notamment les piliers de la nef centrale et la crypte) ont été détruits lors de la construction de l'église actuelle. Cette conférence fut l'occasion pour Sennhauser de montrer de nombreux croquis reconstituant cette cathédrale "salinienne".

La dernière partie de la rencontre fut placée sous le signe de l'évolution de l'aspect de la ville au Moyen Age. Hans Conrad Peyer, de l'Université de Zurich réfuta d'anciennes hypothèses concernant la croissance de la ville et démontre, en s'appuyant sur l'exemple d'autres cités comparables du Haut Moyen Age, qu'elle s'était développée de manière organique à partir de l'ancien castrum et de ses fortifications jusqu'au mur d'enceinte (qui entoure aujourd'hui la vieille ville) pendant la première partie du XIII^e siècle. Cette découverte historique fut confirmée par les résultats présentés dans l'exposé de Markus Hochstrasse (Soleure) qui a travaillé sur les portes et les trous d'enceinte et certaines maisons de la vieille ville. Peter Kaiser (Soleure) clôt le colloque en communiquant le résultat de ses observations sur le vieux pont de Soleure (appelé aujourd'hui Wengi-Brücke) dont les vestiges ont été récemment mis en évidence dans le lit de l'Aar sous formes de poutres de bois.

Les discussions entre spécialistes et les exposés résumés ci-dessus permettront de développer plus avant la recherche sur l'époque romaine et moyenâgeuse de Soleure. Ce colloque a prouvé que les experts sont intéressés par l'histoire de cette cité. Le compte-rendu complet de cette rencontre doit sor-

tir de presse fin 1988 dans la série des publications de l'Institut für Denkmalpflege de Zurich (Verlag der Fachvereine an der ETH Zurich).

Contact: Benno Schubiger, Wekrhofstrasse 55
4500 Soleure. Tél: 065/21.25.92.

Création d'un musée des Ambassadeurs au château Waldegg à Feldbrunnen-St. Niklaus /Soleure

Le Conseil d'Etat du canton de Soleure a décidé de mettre sur pied dans l'ancienne maison d'été de la famille Besenval un musée des Ambassadeurs. Il s'agira de présenter l'histoire des relations diplomatiques et culturelles entre la Confédération et la France sous l'Ancien Régime en soulignant l'importance de ces contacts pour les activités culturelles et sociales de la ville de Soleure. Cette idée avait été émise en 1963 déjà, lors de la création de la fondation du château de Waldegg. D'autre part, l'histoire de la construction du château de Waldegg (érigé en 1682, puis transformé entre 1720 et 1730) sera présentée tout comme la destinée de la famille Besenval von Brunstatt. Le château de Waldegg demeura siège du centre de rencontre Waldegg; les salons et les salles agencées de l'époque baroque seront donc toujours accessibles après la rénovation.

Benno Schubiger, conservateur du musée de Waldegg et responsable de l'inventaire des monuments historiques du canton de Soleure est chargé de cette réalisation. Le château restauré et son nouveau musée devraient être inaugurés en juin 1991.

Benno Schubiger

Contact: Musée de Waldegg, Benno Schubiger
Werkhofstrasse 55
4500 Soleure. Tél: 065/21.25.92.

NOUVELLES

Le village en pleine mutation: Protection des monuments dans les régions campagnardes
Un séminaire du Deutschen Nationalkomitee für Denkmalschutz
16-19 mai à Merdingen/Tuniberg

Un groupe de travail international a préparé cette rencontre. Les personnalités suivantes ont participé aux travaux préliminaires: Doris Ast, Hansjörg Fastnacht, Kurt Gaisert, August Gebessler, Jutta Kochendörfer-Münnich, Franz Meckes, Jean-Pierre Beck, Martine Hervé, Sybille Heusser, Hans-Rudolf Heyer, Manfred Mosel, Wolfgang Stopfel, Julianne Kirschbaum, Hans-Günter Kowalski, Horst Mazura.

Ce séminaire entend favoriser les échanges entre les spécialistes de la conservation des monuments campagnards et informer le public sur les problèmes et les solutions qui peuvent leur être apportés. Les questions de planification, d'architecture et de restauration seront au centre des discussions qui auront pour toile de fond les modifications结构-elles des régions campagnardes. Le programme est complété par des visites de bâtiments choisis en Alsace, en Forêt Noire et dans le canton de Bâle-Campagne.

Cette manifestation entend établir des parallèles entre l'évolution sociale actuelle et la culture campagnarde. But: sensibiliser les responsables et les indigènes concernés, au sort des anciens bâtiments et montrer quelles sont les richesses des régions de campagne en matière de témoignage culturel.

Les bâtiments classés monuments historiques seront au centre des débats. Les participants tenteront de cerner une voie praticable pour traiter le monument, le vieux village et l'ensemble du paysage culturel comme un tout à mettre en valeur.

Les résultats de cette rencontre seront résumés dans une déclaration finale. Les exposés et le matériel de travail présenté au cours du séminaire seront réunis dans un ouvrage documentaire dans la "Schriftenreihe des Deutschen Nationalkomitees für Denkmalschutz".

Programme voir page AGENDA

NOUVELLES

La conservation des monuments historiques au niveau communal

C'est déjà pour la seconde fois que le Musée suisse de l'habitat rural au Ballenberg organise en collaboration avec NIKE et avec le soutien du PNR 16 un congrès. Le thème du congrès est: "La protection des monuments dans la commune"; le congrès aura lieu le 5 et 6 mai 1988 à Giessbach, Grand-hôtel.

Pratiquement tous les quelque soixante objets du Musée suisse de l'habitat rural au Ballenberg ont dû quitter leur emplacement dans une localité pour céder la place à de nouvelles constructions. Provenant d'anciens noyaux villageois, ils étaient devenus "génants", ils faisaient "obstacle" à l'élargissement d'une route ou alors leur réfection en fonction des nouvelles exigences du temps était trop onéreuse. Leur déplacement au musée de Ballenberg a donné lieu, à chaque fois, à un débat politique qui s'est intensifié avec le temps. Au centre de ce débat, la question de savoir dans quelle mesure les communes peuvent et, en fin de compte, devraient assumer des responsabilités en matière de conservation.

Il est d'ailleurs significatif que le centre d'information national pour la conservation de biens culturels (NIKE) se trouve toujours davantage confronté à des problèmes émanant d'autorités et de services administratifs communaux. A l'évidence, la conservation des monuments historiques n'est plus seulement l'affaire d'une élite: avec la réglementation accrue dans ce domaine, les inventaires et les travaux d'aménagement, elle est devenue la tâche primordiale des autorités et d'un large public. La législation prochaine de la conservation des monuments historiques au niveau de la Confédération incite à un examen approfondi de la pratique, telle que la population en fait directement l'expérience.

Conservation, aménagement du territoire et histoire de l'architecture classent les monuments historiques selon leur rareté en objets d'importance nationale, régionale et locale. Sur la base des critères actuels, seuls quelque deux pour-cent du bâti d'avant la première guerre mondiale peuvent être considérés d'importance régionale, voire suprarégionale. Il s'agit avant tout de témoins de l'architecture rurale, de maisons d'habitation et de bâtiments industriels de l'époque industrielle. Répertoriés dans des inventaires tels que l'ISOS et l'INSA, leur conservation n'est pas du ressort de la Confédération ni des cantons, mais des propriétaires et des services communaux compétents.

Dans un certain nombre de cantons, la compétence de conserver les bâtiments "d'importance locale" ou "qui ne sont pas dignes d'être conservés" a été déléguée aux communes. Cette délégation s'inscrit d'ailleurs dans une tendance générale qui consiste à déplacer les processus politiques de décision au niveau le plus proche du citoyen. Si les villes et les grandes communes disposent la plupart du temps des structures et du personnel nécessaires pour exécuter professionnellement certains travaux de conservation, les petites communes, elles, doivent résoudre des problèmes non moins ardu斯 dans le cadre d'une administration de milice.

Dans notre domaine, la revendication populaire d'une politique plus proche du citoyen ne va pas sans poser de sérieux problèmes. Les communes sont investies d'une responsabilité qu'elles ne peuvent souvent qu'imparfaitement assumer. La protection de monuments même "mineurs" et coûteuse et les critères sont difficiles à comprendre, tant pour les services communaux directement concernés que pour les propriétaires. En outre, une certaine sensibilisation des autorités et de la population, telle qu'elle existe déjà pour d'autres thèmes touchant à l'environnement (p.ex. la protection des eaux), fait encore cruellement défaut ici.

Ce colloque se veut être l'occasion d'examiner, du point de vue de la conservation, de la législation, de l'histoire de l'architecture et surtout des communes elles-mêmes, dans quelle mesure les différentes tâches de conservation peuvent être exécutées au niveau communal. Le PNR 16 soutient ce projet, sachant pertinemment que, dans l'optique d'une conservation plus efficace et de meilleure qualité, il est aussi important de progresser sur le plan des processus politiques de décision que sur le plan purement technique.

De surcroît, une analyse critique de ce thème n'est pas sans intérêt pour la théorie de l'architecture. Dans quelle mesure le goût des autorités locales détermine-t-il l'architecture du jour qui, elle, va marquer de son empreinte tout un "paysage artistique"? L'expérience montre que les efforts de conservation de la plupart des communes doivent, par la force des choses, se limiter au maintien de l'aspect extérieur des objets menacés. Le remplacement des monuments anciens par des copies ou des "adaptations" est en passe de devenir le problème crucial pour l'esthétique de nos villages. Sous le couvert d'un "embellissement" et d'une prise de conscience accrue de l'importance de notre patrimoine, n'assiste-t-on pas à une détérioration de nombreux biens culturels, qui, dans la zone alpine surtout, prend des dimensions alarmantes.

Pour le programme voir page AGENDA

David Meili

Communication du SCR

A cause de l'importance de l'église conventuelle d'Einsiedeln et à cause des travaux de restauration qui y sont actuellement effectués, n'ont pu être organisés pour les restaurateurs des autres disciplines ni un programme alternatif ni des conférences concernant des aspects en dehors du programme du congrès.

Pour ces raisons, le comité directeur du SCR prie les membres de comprendre cet état de choses et assure que le congrès de 1989 à Coire offrira un programme large et diversifié.

Archives culturelles de Haute Engadine

Sur la proposition et l'initiative de l'historienne de l'art Dora Lardelli et du sculpteur Giuliano Pedretti débutèrent en décembre 1987 les préparatifs d'une institution d'"archives culturelles de Haute Engadine" dans l'ancien hôpital de Samedan. L'institution projetée sera un "lieu de collection, d'inventarisation, d'entremise et d'information pour l'art, l'architecture, l'archéologie, l'histoire, la photographie, le film, la littérature, la langue, la musique etc. de la Haute Engadine et des régions voisines".

Les autorités et organisations cantonales ainsi que les archives cantonales, le musée Rhétique, le musée des beaux-arts, la conservation des monuments, le service archéologique et leurs départements préposés ont déjà assuré leur collaboration aux "archives de Haute Engadine"; d'autre part, les autorités et associations de tourisme de Haute Engadine se déclarent intéressés par l'entreprise.

Il est hors de doute que les promoteurs se sont fixés un but ambitieux. Or, le grand intérêt pour le projet démontre que précisément en Haute Engadine, région très fréquentée par le tourisme, des forces travaillent à passer d'un simple développement quantitatif à une croissance qualitative.

Adresse: Dora Lardelli, lic.phil. Segantini Museum, 7500 St. Moritz, Tél: 082/3 44 54 et Giuliano Pedretti, Crasta, 7505 Celerina/Schlarigna, Tél: 082/3 46 25

Concours Europa Nostra

Dans notre gazette NIKE no 4 d'août dernier, nous avons signalé le concours organisé par EUROPA NO STRA.

Le but du concours, offert par "American Express", était de promouvoir la conservation de l'architecture historique d'ensembles urbains et ruraux ainsi que leur insertion harmonieuse dans le cadre urbain contemporain. Des prix furent accordés exclusivement à des projets réalisés après 1975 (l'année européenne de la conservation des monuments historiques et de la protection du patrimoine), dont la qualité et les dimensions ont influencé d'une manière décisive le caractère d'une ville, d'un village ou d'un district d'une ville.

En 1987, lors de la 10ème édition du concours, 8 médailles d'argent et 34 diplômes de mérite purent être décernées. Un diplôme fut ainsi décerné à l'église des Jésuites de Lucerne pour la restauration et l'arrangement de l'esplanade: la balustrade du parvis menant à la Reuss fut construite en 1978 grâce à des documents originaux.

Bourses de la Confédération pour le Centre Européen de formation d'artisans de la conservation des monuments historiques à San Servolo près de Venise

La Confédération a attribué (d'abord jusqu'en 1991) annuellement deux bourses aux cours du Centre Européen de formation d'artisans de la conservation des monuments historiques à San Servolo. Le centre

NOUVELLES

offre à des artisans qualifiés la possibilité de se spécialiser dans la conservation et la reconstruction de monuments historiques. La mise au concours des bourses et le choix des candidats a lieu par l'office fédéral de la culture en collaboration avec la commission fédérale des monuments historiques.

La documentation d'inscription peut être demandée par écrit à l'office fédéral de la culture, case postale, 3000 Berne 6.

Cäsar Menz

Les Archives fédérales des monuments historiques à Berne déménagent

Du déménagement et des travaux s'y rattachants découle, hélas, une fermeture provisoire des archives dès février 1988. Nous vous prions de votre compréhension pour cette mesure inévitable. Dès le 11 avril 1988 les archives offriront de nouveau leurs services. La nouvelle adresse:

Archives fédérales des monuments historiques
Schläfistrasse 17
Case postale 311
3000 Berne 25
Tél: 031/67 46 48

Les archives fédérales des monuments historiques disposent d'un stock de plus d'un million d'unités (plans, négatifs et copies de photographies). Les documentations des restaurations des monuments historiques effectués avec des subsides fédéraux y forment le centre de gravité (croissance annuelle d'environ 200 documentations).

D'autre part, les archives possèdent une riche collection de photographies et cartes postales de contrées voisines à des monuments historiques. Cette collection a pu, grâce à des procurations généreuses et des donations (le plus souvent de fidèles utilisateurs des archives), être considérablement élargie.

Les archives sont toujours prêtes de reprendre des collections de ce genre, en tant qu'elles entrent dans ses domaines d'intérêt.

Cäsar Menz